

# Agroécologie Parcs

Éditorial

n°16 - Décembre 2023



© Bartosch Salmanski

**Michaël Weber**  
Président de la Fédération  
des Parcs naturels  
régionaux de France

## Conforter l'agriculture bio dans nos territoires de Parcs

La collaboration entre la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) et la Fédération des Parcs naturels régionaux depuis 2021 incarne notre engagement commun à stimuler l'agriculture biologique au sein des Parcs. Ensemble, à travers six webinaires, nous avons notamment souligné l'importance de chartes ambitieuses, de plans bios territoriaux, et de synergies pour renforcer le développement de l'agriculture biologique.

Face aux difficultés actuelles du label AB, il est crucial que nos réseaux unissent leurs forces pour défendre ce système bénéfique aussi bien pour l'environnement et la santé que pour l'emploi. La loi Egalim, avec un objectif de 20% de produits biologiques en restauration collective d'ici 2025 constitue un levier majeur. Cependant, les résultats modestes de 6% de produits biologiques soulignent la nécessité d'une impulsion renforcée.



© Matthieu Chanel

**Philippe Camburet**,  
président de la FNAB

Avec un peu plus de 10% des surfaces agricoles en bio en France, il reste du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs ambitieux du plan d'actions bio européen du pacte vert (25% d'ici 2030). Il est impératif de mobiliser davantage de ressources pour concrétiser les objectifs de la loi EGALIM, sensibiliser le consommateur, renforcer le développement de plans bio locaux et soutenir la structuration des filières biologiques. Des aides différenciées, favorisant la bio par rapport à d'autres labels, sont également nécessaires.

Dossier

## L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, SA PLACE DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX

### La charte, une boussole pour le développement de la bio

La Charte du Parc est le contrat qui concrétise le projet de développement durable élaboré pour son territoire, c'est donc un élément structurant de l'action du Parc. Entre 2023 et 2027, 34 Parcs naturels régionaux révisent leur charte. C'est par conséquent une période charnière pour le réseau des Parcs. Des objectifs chiffrés ambitieux dans la charte donnent un cap motivant au développement de la bio. Ce fut le cas dans trois PNR assez différents :

- Le PNR du Pilat visait comme objectif de passer de 10 à 40% de la SAU en bio sur son territoire d'ici à 2025. Aujourd'hui, 35% des fermes et 20% des surfaces sont en bio. Le contexte économique a été favorable avec un soutien de SODIAAL en lien avec l'ARDAB (GAB local) pour la réalisation d'études de potentiel. Le PNR n'a pas joué directement un rôle de pilote mais d'accompagnement et de stimulation.



Maraîchage des champs © Laurent Hoarau - PNR Sainte Beaume

- Le PNR des Boucles de la Seine normande partait en 2008 de 0,6% de SAU en bio. Il s'est fixé un objectif de 6% durant la durée de la charte. Le Parc a mobilisé des outils de sensibilisation de type Afterres2050, OPAAL ainsi que des financements ADEME et Agence de l'eau.
- Le PNR de l'Avesnois visait de passer de 6 à 30% de la SAU en bio d'ici 2025. Si l'objectif n'a pas été exactement atteint à ce jour (15%), une dynamique s'est enclenchée avec un vrai projet agricole de territoire, grâce à la mise en œuvre d'un Plan bio complémentaire au plan bocage et au Projet alimentaire territorial (PAT) et la présence de 4 ETP dédiés au projet agricole. Les ambitions des futures chartes figurent dans le tableau ci-dessous.

#### ► Chiffres clefs AB dans les PNR

- En 2020, dans les PNR : 9 228 exploitations en bio, soit 16,7% des exploitations (contre 12% à l'échelle nationale)
- 428 711 ha de surfaces en bio, soit 11,0% de la SAU des PNR (contre 9,5% à l'échelle nationale)
- En 2022, 17,7% de l'ensemble des exploitations et 15,5% de l'ensemble surfaces en agriculture biologique étaient situées dans un PNR.
- Entre 2019 et 2022, l'augmentation des surfaces en AB était plus faible dans les PNR que sur le territoire national (20% vs 27% d'augmentation).

PNR	Révision	Valeur initiale (surfaces AB)	Valeur cible
Chartreuse	2023	3%	30%
Vexin	2023	3% (2019)	25% (2030) + Approvisionner 100% de la resto co en produits de qualité et/ou bio
Vercors	2024	34% (2020)	60%
Perche	2025	122 exploitations	150 à mi-parcours, 200 pour la révision
Avesnois	2025	15% SAU en bio	30% SAU en bio 100% sur les périmètres de protection de captages et 50% SAU bio ou agri durable sur Aires d'alimentation de captages
Pilat	2028	20%	50% de SAU proposé

Un contexte économique favorable au moment de la révision (acteur économique local moteur, marché en hausse, soutien de l'État) vient conforter le projet, d'autant plus s'il est porté par un ou plusieurs élus motivés. Un travail de sensibilisation antérieur des agriculteurs facilite les conversions et la réalisation des objectifs. Les trois Parcs étaient dans le dispositif "Eau et bio" porté par la FNAB, ce qui a aussi facilité la gouvernance et la mobilisation d'outils adéquats et de financements conséquents. L'apport de financements, en particulier des Agences de l'eau, est essentiel.

De nouveaux projets de chartes marquent des ambitions pour la bio. C'est le cas du PNR de Chartreuse, qui s'est fixé de passer de 3 à 30% d'exploitations en bio sur les 15 ans de la charte. D'autres Parcs affichent des objectifs chiffrés dans leur projet de charte.

Le développement de la bio peut être difficile sur des territoires d'élevage extensif herbager en moyenne montagne, où beaucoup d'agriculteurs considèrent qu'ils mettent déjà en œuvre des pratiques vertueuses. Ceci pourrait d'ailleurs expliquer le ralentissement de la progression de l'AB dans les PNR.

#### Une complémentarité entre la Marque Valeurs Parc (VPNR) et le label bio à développer

Les PNR ont développé la marque collective « Valeurs Parc naturel régional », afin de valoriser les démarches qui participent au développement durable des territoires. Cette marque représente aujourd'hui plus de 2000 bénéficiaires, dont 600 agriculteurs. L'aspect territorial y occupe une place importante puisque chaque Parc adapte le cahier des charges au territoire à partir du socle national.

Fondé (entre autres) sur l'interdiction de l'utilisation de produits de synthèse, le label Agriculture biologique (AB) est une référence en matière de labellisation environnementale, reconnu par les scientifiques et bien identifié par les consommateurs. Les Parcs mobilisent la marque VPNR et le label bio de façon complémentaire. La marque peut constituer un premier pas pour engager l'agriculteur dans une démarche de progrès, pouvant évoluer vers une conversion au bio. A l'inverse, certains Parcs choisissent de faire du bio un prérequis pour entrer dans la marque pour ses exigences mais aussi afin de simplifier la vérification de certains critères ou encore de rassurer le consommateur. Le choix du prérequis bio dépend notamment de la maturité de la filière sur le territoire, car l'objectif est de travailler avec un maximum d'agriculteurs du territoire et de ne pas exclure des agriculteurs non-bio ayant des pratiques intéressantes. De leur côté, les agriculteurs bio peuvent hésiter à entrer dans la marque si elle n'impose pas de prérequis bio, par crainte de servir de caution environnementale. Cependant, certains Parcs constatent une demande croissante de la part d'agriculteurs bio d'être marqués, notamment pour bénéficier de la reconnaissance territoriale et du réseau d'acteurs du Parc.

La même question se pose pour le rapprochement entre la marque VPNR et label FNAB lancé en 2022. Ce label vise à aller plus loin en accompagnant la progression des fermes bio sur des aspects sociaux, climatiques et de biodiversité qui ne sont pas couverts par la réglementation bio européenne. Les labels bio & FNAB et la marque VPNR constituent ainsi des démarches complémentaires, permettant de croiser l'exigence environnementale reconnue du label AB et a fortiori du label FNAB et l'ancrage territorial de la marque Valeurs Parc.

► **Une expérimentation prometteuse en Brière croisant marque VPNR et label FNAB**

Le Parc de Brière bénéficie depuis 2023 d'un accompagnement sur la filière brassicole. Une analyse des 2 cahiers des charges et des synergies possibles est en cours. Un audit commun label FNAB et marque VPNR a été réalisé auprès d'un agriculteur multi production. Une rencontre avec des producteurs est prévue pour leur présenter les 2 démarches. L'idée est qu'un agriculteur bio et à fortiori FNAB ait un accès facilité à la marque VPNR (audit simplifié notamment).

Une réunion politique aura lieu en début d'année pour discuter des modalités de rapprochement avec différents scénarios. Des démarches similaires de rapprochement sont en cours avec le PNR du Golfe du Morbihan et leur GAB.

**Alimentation bio dans les Parcs : un point fort de la coopération à conforter**

L'alimentation est un des champs de coopération entre GAB et PNR les plus dynamiques. Le PNR joue le plus souvent un rôle de chef d'orchestre des actions alimentation, soit qu'il porte un PAT, soit qu'il intervienne dans l'articulation entre plusieurs PAT de son territoire. Le GAB peut alors apporter une expertise technique sur les aspects agroéconomiques (planification, logistique, animation de groupes de producteurs, montage de filière, etc.) mais aussi au sein des établissements de restauration collective (formation des personnels, diagnostics, etc.). La coopération GAB-PNR légitime le GAB auprès des collectivités (communes notamment) du territoire, tout en apportant l'expertise technique nécessaire au PNR.

Les difficultés principales concernant le développement de l'agriculture biologique en restauration collective sont : le coût/bénéfice pour les agriculteurs d'approvisionner la restauration collective plutôt que d'autres débouchés ; la logistique et la mise en lien d'acteurs très différents (agriculteurs, cuisiniers, etc.) ; le manque de volonté politique, qui reste in fine entre les mains des communes ; et la concurrence de l'offre des sociétés de restauration collective privées. Les pistes de travail pour avancer concernent globalement la poursuite des actions dans les établissements de restauration collective (formation des personnels et diagnostic de cuisine), l'accompagnement des collectivités dans leur stratégie agricole et alimentaire, et la structuration de l'approvisionnement (via des plateformes ou commissions dédiées, et la formation des producteurs). Les PNR et les GAB/GRAB sont également très intéressés par les actions concernant l'accessibilité de l'alimentation (bio), mais elles restent peu nombreuses pour l'instant, en dehors des défis Famille à alimentation positive (FAAP). La plupart des actions sont portées par d'autres structures, telles que des associations citoyennes.



Marché bio © PNR Avesnois

► **Une convention très active FNAB-FPNRF depuis 2021**

Cette convention vise à :

- Renforcer les objectifs de développement de l'agriculture biologique dans les chartes et stratégies des Parcs
- Favoriser la complémentarité entre l'agriculture biologique, le label FNAB et la marque Valeurs Parc naturel régional
- Contribuer à développer les filières durables et bio territoriales dans les Parcs
- Accroître les échanges et partenariats entre les deux réseaux
- Encourager à décliner localement la convention de partenariat

Depuis mars 2021, nous avons organisé **6 Webinaires** entre techniciens de nos deux réseaux, permettant de mettre en avant des collaborations, de partager des outils et connaissances. Ces échanges nous ont conduit à identifier les élus comme une cible importante à toucher, aussi bien pour les aider à mieux appréhender la bio sur les PNR, comprendre la crise actuelle et trouver des solutions pour l'endiguer. Ainsi un webinaire a été organisé en novembre 2023, avec plus d'une trentaine de participants- mixtes élus et techniciens mettant en avant l'exemple de l'Avesnois proactif sur le sujet et la nécessaire pédagogie pour conforter la bio dans les territoires.

La convention encourage également GAB et PNR à enclencher des partenariats et signer des conventions. C'est le cas du Parc du Golfe du Morbihan qui a signé avec le GAB56 une convention annuelle et s'apprête à signer une convention triennale.

► **Le réseau territoires bio pilotes**

Le réseau des Territoires bio pilotes, animé par la FNAB, est un réseau de collectivités locales particulièrement engagées en faveur du développement de l'agriculture biologique et qui agissent à partir de différentes entrées thématiques : restauration collective, développement des filières agricoles de territoire, protection de la biodiversité et de la ressource en eau, gestion du foncier, atténuation/adaptation face au changement climatique ou encore renouvellement des générations d'agriculteurs.

Ce réseau compte quatre Parcs naturels régionaux : les PNR d'Armorique, du Pilat, de l'Avesnois et des Boucles de la Seine Normande.

L'animation du dispositif vise à favoriser les échanges et le partage de connaissances entre territoires, à faire connaître le réseau et les démarches vertueuses engagées par les Territoires bio pilotes en faveur de l'AB, à construire collectivement des analyses thématiques et à faire émerger des expérimentations sur des leviers d'actions innovants.

**Vous souhaitez en savoir plus sur le réseau des Territoires bio pilotes ? [www.territoiresbio.fr](http://www.territoiresbio.fr)**

**Vous souhaitez candidater pour rejoindre le réseau ? Il vous suffit de contacter la FNAB : Delphine Ducoeurjoly [dducoeurjoly@fnab.org](mailto:dducoeurjoly@fnab.org)**

## ENTRETIEN AVEC CLEMENT MALTRET, ELEVEUR DE PORCS BIOLOGIQUES A ENTRE DEUX GUIERS EN CHARTREUSE



© Chloé Bigallet

### ► Pouvez-vous vous présenter ainsi que votre exploitation ?

Installé depuis 2018 en polyculture élevage, j'ai un élevage naisseur engraisseur de porcs bio composé de 12 truies, 2 verrats, avec 200 naissances par an dont 130 engraisés sur l'exploitation. Les jeunes sont en plein air jusqu'au sevrage. Tout est vendu en circuit-court en carcasses entières à 2 biocoop autour du Parc et à une salaison proche. Selon les années, l'alimentation provient à 60-70% de l'exploitation. Les 30 hectares de culture sont en rotation, dont 1/3 toujours en herbe, beaucoup de méteils, un peu de blé (transformé par une voisine, c'est surtout de l'échange de surface) et un peu de soja. Pour le reste, j'achète des céréales et du tourteau de soja à la coopérative.

### ► Eleveur de Porcs bio en Chartreuse ce n'est pas banal, comment ça se passe localement ?

Ça a été difficile au démarrage avec la population, avec 80 signatures contre l'élevage. Heureusement des réunions publiques et des visites d'exploitation ont fini par désamorcer la polémique.

### ► Comment appréhendez-vous la crise du bio, aujourd'hui, au niveau de votre activité mais aussi d'une façon plus générale ?

Comme je produis en partie mes céréales, ma stratégie l'année dernière a été de baisser les volumes de productions. Etant moins dépendant de l'extérieur, j'ai pu équilibrer et passer la vague même si j'ai vendu moins de cochons et que les prix des matières premières avaient augmenté. Comme je suis en circuit court, j'ai pu faire de la pédagogie auprès de mes clients. Il y a maintenant

beaucoup d'aides de toutes sortes mais tous ceux qui ont su gérer pour limiter la casse, ne sont pas dans les clous, et j'en fais partie. Pour ceux qui travaillent pour la grande distribution en circuits longs, ça a été très dur. Nombre d'entre eux ont mis la clef sous la porte. Maintenant que l'offre et la demande sont en équilibre, les prix remontent tout doucement. Cette année comme il y a moins d'éleveurs en bio, il y a moins de volume et les céréales bio sont moins chères. En fait, on subit les choses à retardement. J'ai demandé aux coop une augmentation équivalente à l'inflation. Sur le Parc de Chartreuse, l'avantage c'est le bassin de consommation. On ne peut vivre avec une structure comme la mienne que dans ce type de secteur, parce qu'on arrive à valoriser et que la crise a été moins visible chez nous qu'ailleurs. Le pire est qu'il n'est pas sûr que les marchés réouvrent.



© Chloé Bigallet

### ► Comment appréhendez-vous cette baisse générale de la consommation du bio ?

Pour moi, il y a du biobashing depuis un bon moment. Des journaux, des politiques critiquent la bio. On ne prend jamais en compte ce qu'elle apporte à la société : pas de pesticides, plus de main d'œuvre à l'hectare, plus de respect de l'environnement, de la biodiversité... Je comprends la peur du consommateur de ne pas joindre les deux bouts mais je m'interroge sur une politique agricole peu favorable à la bio.

### Agroécologie Parcs

Lettre d'information semestrielle n°16 • décembre 2023

Directeur de la publication : Éric Brua

Rédaction : France Drugmant

Coordination : France Drugmant

Production graphique : Camille Garnier

Imprimeur : Exaprint

159 rue de Thor, Business Plaza bât 2 - 34000 MONTPELLIER

Dépôt légal janvier 2022 - ISSN 2429 - 6813

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27, rue des Petits Hôtels • 75010 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

[info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)



[fb.com/federationPNR](https://fb.com/federationPNR)



@FederationPNR

Avec le soutien financier de :



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité